

Quelque 0,4 p. 100 des forêts canadiennes commerciales sont récoltées chaque année. Plus de la moitié des zones récoltées sont laissées à la régénération naturelle, habituellement après un traitement préparatoire du terrain. On laisse aussi les zones touchées par l'incendie, les insectes et la maladie se régénérer naturellement.

Divers systèmes de récolte sont employés au Canada. La coupe à blanc (qui porte aussi le nom de coupe de régénération dans d'autres pays), beaucoup utilisée dans les forêts boréales, favorise la régénération naturelle et produit d'ordinaire des peuplements d'essences héliophiles ou de lumière, comme le pin gris, le pin de Murray, l'épinette noire, le peuplier faux-tremble et le bouleau blanc. D'autres formes de récolte, comme la coupe partielle, la coupe d'abri ou la coupe de jardinage, peuvent être employées dans les régions forestières où les essences d'ombre se régénèrent facilement. Depuis 20 ans, de nouvelles données et une meilleure compréhension de nos écosystèmes forestiers ont entraîné des changements aux consignes de récolte, et on a davantage mis l'accent sur le maintien de l'habitat forestier, la protection des sols et la conservation des paysages naturels. Par exemple, en 1998, une compagnie forestière au Canada a annoncé la mise au point d'une nouvelle technique d'exploitation dans le cadre de ses efforts de mettre fin aux coupes à blanc. La technique consiste à grimper à un arbre, à en couper les branches, à peindre la cime pour qu'elle soit visible d'en haut, et à faire une entaille suffisamment profonde autour du tronc pour permettre au pilote d'un hélicoptère d'agripper l'arbre et de le séparer de sa base pour le transporter au chantier de façonnage.

Certaines des forêts canadiennes sont protégées de la récolte par des politiques et des règlements. Par exemple, les forêts situées dans des endroits sensibles, entre autres près des ruisseaux ou dans de fortes pentes, sont protégées de la récolte par des politiques d'aménagement des forêts. D'autres sont protégées par des lois, dans la foulée de l'engagement du Canada à préserver un réseau de zones représentatives de son territoire et de son eau douce. Selon la base de données des aires de conservation au Canada, plus de 7,6 p. 100 des forêts canadiennes étaient en territoires protégés en 1995. Depuis ce temps, les provinces ont augmenté sensiblement le nombre d'aires protégées. En outre, le Canada a reformulé son engagement envers les aires protégées dans sa nouvelle Stratégie nationale sur les forêts.

Le Canada est unique en ce que la plus grande partie de ses forêts (94 p. 100) sont publiques. Au nom des citoyens, le gouvernement provincial gère 71 p. 100 des forêts du pays, tandis que les gouvernements fédéral et territoriaux en gèrent environ 23 p. 100. Le reste (6 p. 100) sont des forêts privées réparties entre plus de 425 000 propriétaires fonciers.

La complexité de l'aménagement forestier au Canada s'accroît, à mesure que l'on doit intégrer de nouvelles valeurs forestières dans les plans d'aménagement des forêts.

Les forêts publiques dominent

Au Canada, 94 p. 100 des forêts sont du domaine public et sont contrôlées par les gouvernements. La Constitution canadienne a donné aux provinces la propriété et l'autorisation législative sur 71 p. 100 de la totalité des territoires forestiers au Canada.